

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Pour ce rapport, il s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du traitement du dossier des logements de fonction d'instituteurs. Je vais m'arrêter là puisque sur ce sujet, dans la mesure où nous arrivons dans la phase opérationnelle d'un travail compliqué que j'ai pu mener avec Nicole Gay et Louis Lévêque, et les services des Travaux, de l'Education et de l'Immobilier. Ce travail fut compliqué parce que, tout simplement, ces logements de fonction sont le plus souvent imbriqués à l'intérieur des bâtiments scolaires. Nous avons donc dû faire un long et précis état des lieux pour arriver à déterminer les logements qui étaient utilisables et qu'il fallait garder, les logements que nous pourrions confier à des bailleurs sociaux, les logements que nous céderions et ceux qui pourront permettre des opérations en vue de créer des logements étudiants.

Donc, sur les 336 logements de fonction qui sont occupés aujourd'hui par 53 instituteurs, 37 professeurs d'école et 41 gardiens logés, 89 seront confiés à des bailleurs sociaux, 28 vont faire l'objet de cession à des opérateurs privés et 54 vont permettre de renforcer le secteur du logement étudiants si nécessaire dans notre Ville. Mais cette opération - logements étudiants - va permettre aussi de travailler avec une structure comme l'AFEV, et leur implantation dans des quartiers comme le 8^e arrondissement et la Duchère permettra de renforcer l'intervention citoyenne de ces étudiants en faveur des enfants en difficulté des écoles de ces quartiers.

Le service de l'Education conservera 158 logements puisqu'il reste des instituteurs à loger et que, d'autre part, certains logements ne peuvent pas être rendus autonomes, trop imbriqués dans les groupes scolaires. Il nous faut aussi des logements pour les gardiens d'écoles et tout cela permettra, sur ces 158 logements, de garder 82 logements pour les instituteurs, 31 pour les gardiens, 45 pour être transformés en locaux scolaires. Donc, nous sommes arrivés maintenant au bout de ce travail. C'est vrai qu'aujourd'hui 54 % des logements étaient vacants et qu'il était devenu urgent de résoudre ce problème difficile. C'est ce que nous sommes attachés à faire avec Nicole Gay et Louis Lévêque.

Voilà ce que je voulais dire, il y a 5 rapports qui portent dans notre séance sur le même sujet et qui vont nous permettre d'avancer et d'affecter ces logements qui ne sont plus occupés aujourd'hui.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, après mon Collègue Yves Fournel, je veux me réjouir de ces 5 délibérations qui vont permettre la cession de ces logements à des bailleurs sociaux.

Ces logements, Yves Fournel vient de le rappeler, étaient vacants pour l'essentiel d'entre eux. Ces logements vont donc retrouver leur fonction, celle de loger des familles à un moment où la crise du logement est toujours d'actualité, même si la période estivale est peu propice pour en faire la « une » des médias. Mais l'absence de logement ou le mal logement sont toujours aussi insupportables, quelle que soit la saison. Ainsi, à Lyon, ce sont 21.000 ménages qui sont demandeurs de logement, dont un tiers sans logement, sont hébergés par la famille, des amis ou en foyer, en résidence sociale, à l'hôtel et parfois à la rue...

L'effort sans précédent engagé par le Grand Lyon et la Ville de Lyon pour la production de logement social, a bien permis de contenir le nombre de demandeurs mais non d'en réduire le volume. Il s'agit donc de poursuivre cet engagement dans un contexte qui devient de plus en plus difficile pour nos collectivités avec les restrictions budgétaires et la réforme de la TP, et l'annonce d'un nouveau désengagement de l'Etat sur le financement de la politique du logement puisque, après l'ANRU et l'ANAH financés en totalité par le 1 % logement des entreprises, les organismes de logement social seraient taxés de 340 millions d'euros par an pour financer la production du logement social en substitution des aides à la pierre de l'Etat, c'est-à-dire le désengagement total de celui-ci en faveur de la construction et de la réhabilitation du logement social.

Pour en revenir à notre délibération, je me félicite donc du choix que fait la Ville de Lyon de prioriser le logement social dans cette cession du patrimoine des logements instituteurs.

Je remercie donc mes collègues Nicole Gay et avant elle, Henri Jacot, ainsi qu'Yves Fournel et les services de l'Education, de l'Immobilier et de l'Habitat de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)